

ABONNEMENT

**Saumur :**

Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	8

**Poste :**

Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur le poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 MARS

## LA DÉFENSE DE M. GRÉVY

On lit dans le *Siècle* :

« Ce que nous avons le droit d'affirmer et de proclamer, c'est que les erreurs et les fautes de M. Wilson lui sont personnelles, qu'elles ne sauraient atteindre ni le parti républicain, ni le « grand vieillard » qui a présidé pendant neuf ans aux destinées de notre pays, qui a puissamment contribué à l'affermissement de la République et au relèvement de la France, qui a si vaillamment et si dignement tenu le drapeau français en face de l'étranger, qui nous a rendu enfin, au lendemain de nos désastres, l'estime et la considération de l'Europe. »

Maintenant que nous avons entendu la défense et la condamnation de M. Wilson, c'est peut-être en effet le moment de nous faire entendre, comme le *Siècle* l'a pensé, la défense de M. Grévy. Car, si nous nous souvenons bien, l'un des témoins qui ont déposé devant la dixième chambre a raconté — à propos d'une décoration que M. Wilson avait essayé de faire acheter cent ou deux cent mille francs — qu'il avait été reçu par M. Grévy, et que M. Grévy avait promis de faire accorder cette décoration.

C'est peut-être le moment de nous donner la défense de M. Grévy ; car, durant les débats du triste procès qui vient de se dérouler devant la dixième chambre, tout le monde — il faut bien le dire — s'est demandé comment l'ex-président de la République avait pu ignorer si longtemps que l'Élysée était devenu le centre d'immondes tripotages.

Seulement, si M. Grévy a besoin d'être défendu à son tour, il faudrait peut-être le défendre par d'autres arguments que les déclamations du *Siècle*.

Qu'est-ce que l'on vient nous dire que M. Grévy a vaillamment tenu le drapeau français en face de l'étranger ? Quand donc cela ? S'agit-il de l'abandon de l'Égypte ? Et que M. Grévy nous a rendu, au lende-

main de nos désastres, l'estime et la considération de l'Europe ? Alors, ce n'est donc plus M. Thiers ?

Comment, M. Grévy a puissamment contribué au relèvement de la France, lui, sous la présidence duquel on a vu les religieux chassés de leurs maisons, la magistrature proscrire ou déshonorer, les princes français expulsés de l'armée, puis du territoire ; lui qui, misérablement ménager de sa fortune, a laissé les républicains se distribuer celle de la France et la ruiner ; lui qui n'a jamais reculé devant une mesure dont le résultat devait être de nous diviser plus profondément, pourvu qu'elle garantisse son propre repos et la prolongation de son séjour dans ce palais de l'Élysée où se passaient de si étranges choses ! Non, le gouvernement du beau-père de M. Wilson a été à la fois l'une des plus honteuses et des plus malfaisantes périodes de notre histoire.

On dit et on le répète que la présidence de M. Grévy a tristement fini. Nous trouvons, nous, que cette fin est digne de l'homme et digne de ses œuvres. EMILE COLLAS.

## RESPECT AUX MAGISTRATS

Les trois juges qui ont condamné M. Wilson appartiennent à la magistrature épurée.

A la lecture de certains journaux républicains, ils doivent s'apercevoir qu'il ne leur sert de rien d'appartenir à la magistrature républicaine et qu'il leur a suffi de juger selon leur conscience pour être frappé de suspicion et accusés d'avoir sacrifié la justice à leurs haines politiques.

On s'indigne contre eux et les législateurs qui ont voté la réforme de la magistrature, qui ont poussé les ministres à chasser de leurs sièges les anciens juges pour les remplacer par des juges selon le goût actuel, ces législateurs se distinguent par leurs protestations contre le jugement.

Voici, par exemple, ce que raconte le *Gaulois*, et que la *Petite France* a reproduit avec empressement :

un fusil léger sur l'épaule, le sac au dos, le dépassa, tambours et clairons en tête, marchant au pas, quoique sans beaucoup d'ordre, et chantant des chansons soi-disant militaires, des plus tristes qui se puissent rapporter du régiment.

A peu de distance de notre promeneur dans lequel le lecteur a de suite reconnu un ancien officier, les *Vengeurs de la Défaite* croisèrent un prêtre qui suivait paisiblement le trottoir, en disant son bréviaire, et se dirigeait vers Paris.

Les jeunes guerriers, qui venaient d'achever un couplet, interrompirent tout à coup leur refrain pour recommencer un autre, plus de circonstance, pas méchant, hélas ! car il était bien bête, mais auquel ils s'efforçaient d'ajouter une grossièreté et une malveillance dont il n'était même pas susceptible, par de grands éclats de voix, des rires bryants, des cris d'animaux et des gestes significatifs.

L'officier eut un haussement d'épaules. Il allait intervenir ; mais le digne abbé était passé sans lever la tête, et les allusions triviales et injurieuses de la bande n'avaient pas porté.

Il continua son chemin, regardant toujours les noms et les enseignes inscrits sur les maisons.

— C'est ici, dit-il soudain à haute voix. A une cinquantaine de mètres devant lui, un café de médiocre apparence était, au coin d'une rue, sa devanture peinte en rouge sang de bœuf.

« Jeudi, à trois heures et demie, pendant que M. Jules Ferry était revenu à la Chambre, MM. Antonin Proust, Emmanuel Arène et Joseph Reinach se sont rendus à l'hôtel de l'avenue d'Iéna.

» M. Grévy les a reçus, entouré de sa femme, de sa fille et d'une dame de leurs amis.

» Ils lui ont présenté, au nom du parti opportuniste, leurs sentiments de condoléance et lui ont exprimé l'indignation que le jugement de la dixième chambre leur inspirait.

Notez que ces députés sont opportunistes et que c'est l'opportunisme qui a épuré la magistrature.

Du côté des radicaux, l'accueil n'est d'ailleurs guère plus flatteur.

Écoutez le législateur Sigismond Lacroix dans le *Radical* :

« Soyez heureux, la justice vous déclare innocent.

» Soyez malheureux, vous serez flétri et frappé.

» Il était puissant ; donc, il était respecté.

» Puis la réaction est venue. M. Grévy est tombé. M. Wilson a cessé d'être un personnage. Alors, la magistrature s'est redressée, et le même homme qu'elle osait à peine interroger du bout des lèvres, cet homme avec lequel MM. les juges entretenaient des conversations plutôt qu'ils ne lui faisaient subir des interrogatoires, le voilà flétri, déshonoré, frappé sans pitié.

» Les juges ont cru que leur sévérité d'aujourd'hui ferait oublier leur faiblesse d'hier. Ils se sont trompés.

Les autres feuilles radicales ne sont pas plus tendre pour les juges.

Tel est le respect que les républicains professent pour la magistrature ; il n'est pas inutile de relever les sentiments que leur inspirent les décisions des tribunaux.

Et, après cela, dit la *Gazette de France*, ils viendront nous traiter de « factieux » si nous nous permettons de penser et de dire qu'un régime où les meilleures institutions

sont tombées dans un tel mépris est un régime de ruine et de honte qu'il faut absolument extirper, si l'on ne veut pas qu'il renverse et corrompe tout ce qui était digne de respect !

## INFORMATIONS

### LE CAS WILSON

Nous avons fait connaître les peines qui frappent M. Wilson. Voici la conséquence de l'interdiction prononcée contre lui.

Elle lui enlève :

1° Le droit de vote et d'élection ; 2° D'éligibilité ; 3° D'être appelé aux fonctions de juré ou à une fonction publique quelconque ; 4° De port d'armes ; 5° De vote ou de suffrage dans les délibérations de famille ; 6° D'être tuteur, si ce n'est de ses enfants ; 7° D'être expert ou témoin dans un acte ; 8° De témoigner en justice sous la foi du serment.

Cette interdiction est prononcée par le jugement pour cinq ans ; mais M. Wilson tombe en outre sous l'application des articles 45 et 27 du décret du 2 février 1852 sur les élections au Corps législatif qui déclarent inéligibles et incapables de voter à perpétuité les individus condamnés pour escroquerie.

L'*Autorité* exprime le doute que la Cour d'appel puisse acquitter M. Wilson :

« C'est la Cour d'appel, sur les réquisitions de M. l'avocat général Reynaud, qui a donné naissance à la théorie en vertu de laquelle le seul fait de vendre la décoration ou d'essayer de la vendre constitue une escroquerie tombant sous le coup de l'article 405 du Code pénal. Il ne nous paraît pas possible qu'après avoir imaginé cette interprétation, après l'avoir fait adopter par la Cour de cassation d'abord, par le tribunal ensuite, la Chambre des appels correctionnels renonce en faveur de M. Wilson à une manière de voir qu'elle avait adopté contre ceux que l'opinion publique a si justement

## 1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LA DISCIPLINE

NOUVELLE

C'était le dix-neuf septembre dernier. Un homme âgé, à la moustache grise encore cavalièrement retroussée, portant sur sa longue redingote sévère la rosette d'officier de la Légion d'honneur, cheminait lentement sur l'avenue de Châtillon, se retournant souvent, pour embrasser d'un large coup-d'œil les fortifications, la grille de fer de la porte, et, derrière, cette immense fourmilière qui s'appelle Paris.

Tous les dix pas il s'arrêtait, promenant son regard des champs découverts aux maisons qui bordent la route, épelant les enseignes, surtout celles des marchands de vin, comme s'il cherchait à retrouver un nom et une habitation que sa mémoire avait de la peine à se rappeler.

Un groupe de jeunes gens, en pantalon de toile grise serré au genou, les jambes bien contenues dans des guêtres plus foncées, une ceinture rouge autour des reins tranchant sur la vareuse bleue qui couvrait leur poitrine et que décorait un grand col marin agrémenté de passementeries écarlates, la tête coiffée d'une casquette crânement posée,

Au-dessus de la porte on lisait : *Au rendez-vous des vrais patriotes !*

— C'est bien ici, murmura-t-il en approchant.

Arrivé en face du cabaret, il ne vit même pas les jeunes *Vengeurs* y entrer. Il fallut, par deux fois, que des voitures se dérangeassent pour passer à côté de lui ; il n'entendait pas les voitures. On eût dit qu'il était sourd. Il fixait ses regards sur la chaussée, puis sur le trottoir, comptant les pavés, arpentant le terrain, tournant sur lui-même, pâle, la poitrine oppressée.

— C'est là qu'il est tombé. Mon Dieu !... Il le fallait. C'était le devoir. Mon Dieu ! mon Dieu ! quelle horrible chose que la guerre !... Et pourtant ils fuyaient ! Ils fuyaient, et l'ennemi était là-haut. Des Français, fuir !... Un beau garçon, fort, robuste ! J'ai toujours son image présente à l'esprit. « Nous sommes trahis. Les Prussiens entrent dans Paris ! Tout est perdu ! » Mon Dieu !...

Il suffoquait ; les tempes lui battaient ; il se sentait défaillir. Il alla s'asseoir à la porte du café.

A l'intérieur, on riait, on pérorait, on frappait du poing sur la table. C'était un choc de noms connus et de mots sonores : « Gambetta, patrie, liberté, Garibaldi, victoire, Prussiens, avenir, revanche, jeunes générations, etc. »

Tout à coup l'officier tressaillit.

Une voix qu'il avait déjà entendue une fois, il y

avait bien longtemps, mais dans un moment tel qu'il n'avait pu l'oublier, grondait au milieu du tumulte, dominant toutes les autres.

Le silence se fit.

La voix parla seule.

— Je m'y crois encore, tenez ! C'était... parbleu ! c'était il y a dix-sept ans aujourd'hui, le 19 septembre 1870. Les Prussiens avaient pris Châtillon, là-haut, que les généraux n'avaient seulement pas trouvé le moyen de défendre. Les soldats, voyant qu'il n'y avait plus rien à faire, puisque leurs chefs se conduisaient si lâchement ou ne savaient pas les diriger, revenaient découragés vers Paris pour le couvrir de leur corps et construire des barricades. La barricade, c'est la défense naturelle du Parisien.

» Ils couraient tous, c'est vrai. Il n'aurait plus manqué que ça qu'ils défilent sous le feu de l'ennemi au pas, comme à la parade !

» Ils criaient, c'est certain. Il fallait bien nous avertir, pour que nous rentrions dans Paris avec eux !

» Alors... c'était moi qui tenais le café à cette époque-là... Oh ! ce capitaine ! je le verrai toujours. Je le reconnais entre mille. A cheval, et portant les insignes de l'État-Major : — « Retournez ! Demi-tour ! Riez-vous des Français ! En avant ! Tête à l'ennemi ! » — « Pour sûr que nous sommes des Français ! » répondit fièrement un

désignés par la qualification de comparés. »

Le *Sicéle* est parfois quelque peu imprudent dans le choix de ses arguments. Il nous avertit aujourd'hui qu'un ministre Floquet n'aurait pas plus de chance de durer qu'un autre. Les arguments qu'il met en avant à l'appui de cette opinion ne sont d'ailleurs pas sans valeur :

« On rend tout gouvernement impossible en ravalant les hommes d'Etat qui ont la charge des destinées de la France en prétendant traiter comme des laquais ceux qu'on juge précisément les plus dignes. »

C'est vrai, mais est-ce qu'il n'en a pas toujours été de la sorte depuis que les républicains sont au pouvoir, et l'expérience de ces dernières années ne nous prouve-t-elle pas qu'il n'en saurait guère être autrement ?

A la suite des vœux émis par la Chambre et tendant à la suppression partielle des receveurs particuliers, M. Tirard vient d'adresser aux trésoriers généraux une circulaire les invitant à faire un rapport sur les moyens pratiques d'accomplir cette réforme.

Le Paris croit savoir que les amis du général Boulanger seraient décidés à ne plus poser sa candidature dans aucun département avant les élections générales.

## LE PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE

On télégraphie de San Remo, 3 mars, au Matin :

« Il m'arrive un renseignement assez curieux que j'ai tout lieu de croire exact. »

« Hier, le prince de Galles, après avoir annoncé officiellement qu'il partait pour Paris, et après avoir feint de prendre le rapide en gare de Cannes, a changé d'itinéraire et a pris la direction de Menton. »

« Il s'est rencontré à la Mortola, entre Vintimille et Menton, avec la princesse impériale, chez M. Hambury. »

« Ce rendez-vous, entouré d'un si grand mystère, explique l'attitude de la princesse impériale en face des ordres formels de l'empereur Guillaume et son refus de laisser parler le kronprinz pour Berlin. »

« En effet, ce n'est ici un mystère pour personne que la princesse impériale est soutenue par sa famille dans la résistance qu'elle oppose à l'empereur et elle ne cache même pas à son entourage qu'elle est encouragée directement par la reine Victoria en personne. »

« On prétend que dans l'entretien de la Mortola les plus énergiques résolutions ont été prises pour s'opposer au départ du malade. D'autre part, j'ai entendu dire par quelques personnes bien informées que le gouvernement italien était fort embarrassé au milieu des sollicitations contradictoires dont il est l'objet. »

La princesse impériale vient d'envoyer à Londres le télégramme suivant :

trouper que je me représente encore, là, debout, raide, blême de colère, un beau garçon, fort, robuste. — « Pour sûr que nous en sommes, des Français ! Mais nous ne sommes pas des moutons pour aller à la boucherie ! » — « Arrière, déserteur ! Retourne là-bas, lâche ! » — « Jamais ! nous sommes trahis. Tout est perdu. Je vais défendre Paris. »

« L'officier se débattait, cherchant à arrêter les uns et les autres par les bords de son cheval : — « C'est là-haut qu'il faut défendre Paris ! » criait-il. « Demi-tour ! En avant ! Suis-moi, misérable ! ou tu es un homme mort ! »

« Et il le pressait avec son épée. »

« — Ah ! c'est ainsi, sale... »

« Et le grand gaillard de soldat voulut arracher le sabre du capitaine. Mais celui-ci, froidement, traitreusement, lâchement, d'un coup de revolver lui fit sauter la cervelle. »

« Je ne pus m'empêcher de lui crier de chez moi : « Misérable ! » et je fermai mon volet pour n'en pas voir davantage. »

« Il avait obtenu ce qu'il voulait. Les autres retournaient là-bas. Belle avance ! Quand ils sont arrivés, la bataille était finie. »

« Est-ce que vous croyez qu'ils ne sont pas tous comme cela ? conclut un des gamins de la bande. »

« — Il n'y a qu'un moyen de faire la guerre, »

« Espérance renaît. Dieu soit béni ! »

La coterie des docteurs allemands continue à prétendre que la princesse se fait des illusions et que le dénouement est au contraire très rapproché.

Il est difficile de discerner la vérité, car il est inexact, malgré les affirmations de certains journaux, que le docteur Mackenzie ait jamais reconnu l'existence du cancer.

## REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 4 mars 1888

La liquidation vient de s'effectuer dans d'excellentes conditions pour la spéculation à la hausse et n'a donné lieu à aucun incident : le 3 0/0 clôture à 82.40 et le 4 1/2 0/0 à 106.60.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.370. Il résulte du bilan arrêté au 31 janvier que les bénéfices du premier mois de l'année se sont élevés à 2.002.186 fr. Les diverses obligations sont toujours très recherchées. Cette faveur est d'ailleurs très justifiée, car au pair l'obligation à lots rapportera encore 3 0/0.

La Société Générale est fermement tenue à 453.75. On sait que l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le 31 mars. Le dividende de 1887 sera, paraît-il, le même que celui de 1886.

Les Dépôts et Comptes Courants sont recherchés à 600. Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée la fixation du dividende à 15 fr., soit 7.50 à distribuer à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, une première répartition de 7.50 ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Le Patrimoine-Vie voit ses opérations se continuer régulièrement. Comme il se contente des affaires directes, son portefeuille compte parmi les plus sérieux et ses actions font preuve d'une remarquable fermeté. Les capitalistes arrivent donc à point pour profiter des bas cours actuels.

Le Crédit Lyonnais est sans affaires à 578. Le dividende sera, paraît-il, de 17.50.

La Transatlantique est calme à 515.

La Banque d'Escompte de Paris est très ferme et elle est prête à profiter de la reprise dès qu'elle se produira.

Les Bons d'épargne de l'Assurance Financière ont trouvé une grande faveur dans le public. C'est que ces Bons émis à 250 sont remboursables à 1.000 fr. par quatre tirages annuels à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain et dans un délai de 75 ans. L'opération est basée sur cette ingénieuse combinaison que les sommes nécessaires au remboursement des Bons sont employées à l'achat d'obligations à lots du Crédit Foncier, lesquelles seront immatriculées au profit des souscripteurs. L'intérêt de ces obligations sera capitalisé par la société et employé à l'achat de nouvelles obligations.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont fort demandées.

## NOUVELLES MILITAIRES

### LES EXEMPTÉS DU SERVICE MILITAIRE

#### L'exemption définitive

On nous signale de divers côtés, dit le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, les graves inconvénients que présente, au point de vue des obligations militaires, l'exemption définitive, jusqu'à l'âge de quarante ans, — et peut-être bientôt jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans, — de tout jeune homme qui, à sa troisième visite devant le Conseil de révision, a été jugé incapable, par suite d'infirmités ou de maladies, de faire un service armé.

On suppose la quiétude dont jouissent ces exemptés à la situation des hommes qui ont fait leur service et qui peuvent s'attendre, en

reprit un autre. C'est de nous donner des fusils, des cartouches, de l'argent et de nous laisser marcher avec les chefs que nous avons choisis.

« C'est évident, ajouta un troisième. On se connaît. On est habitué à vivre ensemble. Si l'on sent qu'il n'y a rien à faire, on ne marche pas ; on ne fait pas d'inutiles tentatives. »

« Tous les coups portent. »

« On se cache ; on se faufile. Mais s'en aller en tirailleurs, en masse, dans la plaine nue, devant un ennemi qui tire comme à la cible, ah ! c'est trop bête. »

« La prochaine guerre, vous verrez, sera une guerre de francs-tireurs. C'est le meilleur moyen de tirer parti de notre patriotisme ! »

« Oui ; mais le recrutement nous mettra la main au collet pour nous incorporer dans le rang. »

« Dans les régiments, dans la chair à canon. »

« Eh bien ! nous refusons. Ou libres, ou nous ne marchons pas. »

« Mais les gendarmes ? »

« Oh ! quand il y aura une levée en masse, on aimera mieux subir notre loi et accepter nos services : nous sommes le salut de la France ! Nous sommes l'armée de l'avenir ! »

« N'ayez pas peur, ricana le cabaretier, en versant une nouvelle rasade à ses clients déjà quelque peu échauffés ; on ne se privera pas du concours de pareils patriotes ! »

cas de guerre, à être rappelés comme réservistes ou territoriaux.

On nous dit que, souvent, les jeunes gens qui ont été reconnus trop faibles pour entrer dans l'armée active deviennent des hommes vigoureux qui feraient fort bonne figure dans la réserve ou dans l'armée territoriale.

Nos correspondants demandent qu'en conséquence de nouvelles visites soient passées à vingt-cinq ans, à trente ans, à trente-cinq ans, et même à quarante ans, si la durée du service est portée jusqu'à quarante-cinq ans.

Cette mesure nous paraît inapplicable.

La seule disposition qui puisse être prise est l'établissement d'une taxe militaire, disposition qui se trouve dans le projet de loi sur le recrutement actuellement soumis au Sénat.

## LA LOI MILITAIRE AU SÉNAT

Le gouvernement a arrêté dans le conseil de cabinet les résolutions en ce qui concerne les obligations militaires pour les jeunes gens qui s'adonnent aux hautes études, en vue des déclarations à faire à la commission du Sénat par le général Logerot et M. Faye.

On sait comment la question se présente : la Chambre, en votant le service de 3 ans, supprime les dispenses militaires autres que celle de soutien de famille. Les jeunes gens qui se destinent aux hautes études pourraient obtenir des sursis ou devancements d'appel, suivant la nécessité de leurs études.

Le général Logerot et M. Faye ont fait accepter par le Gouvernement, en le modifiant, le système adopté par la commission militaire du Sénat, qui diffère de celui de la Chambre.

D'après les propositions du Gouvernement, les jeunes gens qui se vouent aux hautes études seraient astreints à faire une année de service à l'époque de la classe à laquelle ils appartiennent ; ils devront avoir terminé leurs études et obtenu leur diplôme final à un âge variant entre 24 et 27 ans, suivant la durée des études. Si, à cet âge, ils n'avaient pas obtenu le diplôme, ils seraient obligés de faire deux années complémentaires de service militaire.

Pour les ecclésiastiques, la même obligation de faire une année de service existerait seulement pour les jeunes gens qui seraient incorporés parmi les infirmiers.

A l'expiration des études, ceux qui seraient pourvus de fonctions ecclésiastiques seraient déchargés de toute obligation militaire ; ceux ayant reçu l'ordination comme prêtres et qui ne seraient pas pourvus de fonctions ecclésiastiques devraient faire deux années de service actif.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### MUSIQUE MUNICIPALE

Troisième Concert d'hiver, le Jeudi 8 mars.

La Musique municipale donnera à ses souscripteurs une soirée musicale jeudi pro-

— Silence !

Ce fut un coup de tonnerre.

D'où venait cet ordre, lancé d'une voix si impérieuse ? L'officier monta les trois marches qui conduisaient à la salle du débit.

Il se dressait dans toute la majesté imposante de sa haute stature :

« Ne parlez pas de patriotisme ! Ne parlez pas de France ! Ne parlez pas d'armée ! Oh ! mon pays ! mon pays ! Où êtes-vous, héros d'Arcole, de Rivoli, d'Iéna, de Friedland, d'Eylau ? Soldats de Sébastopol, de Solferino, de Magenta ? Défenseurs de Bazeilles ! Glorieux morts de Patay, de Champigny, de Buzenval ! Où es-tu Belfort ? et toi, Strasbourg ? Et toi, brave Saint-Quentin ? Et toi encore, Châteaudun superbe ? Voilà donc quels vengeurs s'arment pour les grandes journées de l'avenir ! »

« Tandis que vos chefs pensifs, martyrisés par l'obsession toujours présente de la défaite ancienne, travaillent nuit et jour pour apprendre l'art de vous conduire à la victoire, vous, en qui ils mettent tant d'espérance, vous à qui ils ont donné toute liberté pour préparer par l'entraînement cette revanche qui est leur passion, vous ne roulez dans vos jeunes têtes que des pensées d'indépendance, de rébellion, d'insubordination et de révolte ! Vous ne préparez que la défaite ! »

« Votre patriotisme bruyant, qui se grise de

chain dans les salons de la Mairie, à 8 heures du soir.

## Programme

1. *Le Grand-Mogol*, fantaisie, par la Musique Municipale.

2. *Le Réveil*, tyrolienne de Wekerlin, chantée par M<sup>me</sup> JUSTIN NÉR.

3. *Le Trouvère*, solo de violon, par M. LYNN, violon-solo de l'Association artistique d'Angers.

4. *La Chanson des Jongs*, de Hervé, par M<sup>me</sup> L. CARRÉ.

5. *Collinette*, duo chanté par M<sup>me</sup> JUSTIN NÉR et L. CARRÉ.

6. *Les Noces de Jeannette*, grande fantaisie, par la Musique Municipale.

7. *L'Aigrette*, chantée par M<sup>me</sup> L. CARRÉ.

8. *Spinnerlied*, de Hollaender, par M. LYNN.

9. *Le Bois Joli*, avec piano et hautbois, par M<sup>me</sup> JUSTIN NÉR.

10. *Les Deux Commères*, polka pour bugle et piston, par MM. BOUVET et LEFORT.

11. Ouverture de la *Dame Blanche*, à grand orchestre, par les AMATEURS de musique de Saumur.

Le piano sera tenu par M. Weber.

UNE QUÊTE SERA FAITE AU PROFIT DES PAUVRES

Le Chef de musique,

V. MEYER.

## THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous rappelons que ce soir lundi a lieu la représentation, par la troupe Masset-Largillière, de *l'Abbé Constantin*, le plus grand succès parisien de l'année 1887 et du commencement de 1888.

## BAL TRAVESTI

On annonce que, samedi prochain, un grand bal travesti aura lieu à Saumur dans le salon de M. Maxwell, procureur de la République. Un grand nombre d'invitations ont été faites et la soirée promet d'être des plus brillantes.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR

Les neuf individus inculpés de vols de marchandises à la gare de Montreuil ont été condamnés vendredi :

Bertonnière, un an de prison ; Mariette (Auguste) et Mariette (Paul), 6 mois ; Morin, Marsault, Ville, Saint-Jean-Berger, 4 mois. Carreau et Rabaud ont été acquittés.

## SUICIDE D'UN OCTOGÉNAIRE

Un ancien ouvrier maçon, M. Margerie, âgé de 82 ans, qui habitait seul au n<sup>o</sup> 30 de la rue de Poitiers, a été trouvé pendu hier matin dans son grenier.

Ce vieillard avait une certaine aisance, et on ignore les causes qui l'ont porté à un tel acte de désespoir.

## LA CLASSE DE 1887

Les opérations des conseils de révision pour la formation de la classe de 1887 commenceront cette année le 3 avril et se termineront le 9 juin.

Une seule séance spéciale sera tenue au chef-lieu de département le 49 juin, afin de statuer sur les jeunes gens ayant obtenu un délai pour production de pièces.

L'aptitude pour l'arme de l'infanterie

défilés et de parades, et ne rêve la guerre que comme une chasse à l'homme, libre, irrégulière, pittoresque, ce patriotisme-là, c'est presque la peur de mourir, c'est le choix devant la mort.

« Je vous le dis, et vous pouvez en croire ma vieille expérience : honneur à celui qui meurt à son poste ! »

Il sortit.

Personne ne soufflait mot.

L'ancien propriétaire du débit était livide.

« Qu'avez-vous ? lui demanda son successeur. »

« C'est lui, le capitaine, l'homme au revolver ! »

Les *Vengeurs de la Défaite* sortirent silencieusement, reprirent leurs rangs et se dirigèrent vers Paris.

Lorsqu'ils arrivèrent à la hauteur de l'officier, leur chef commanda d'une voix brève :

« Portez, armes ! »

Le mouvement fut exécuté avec une remarquable précision. Les bras manœuvraient ensemble, comme les cœurs vibraient à l'unisson.

Les clairons sonnèrent ; les tambours battirent au champ.

Alors le vieux capitaine, se découvrant, leur cria, au milieu de ses larmes :

« Merci, mes amis, merci ! Et vive la France ! »

ADRIEN HUBERT.

devra être caractérisée par la vigueur musculaire, la poitrine large et bombée, l'apparence vivace et par des pieds parfaitement sains.

La taille ne sera pas un motif d'exclusion, mais au-dessous de 1 m. 58 et au-dessus de 1 m. 80 on n'acceptera que des jeunes gens très vigoureux.

Le contingent du train des équipages sera pris entre 1 m. 60 et 1 m. 63.

Les autorisations de se faire visiter à domicile, en présence de l'officier de gendarmerie, par un médecin délégué, pourront être accordées de nouveau, mais à titre tout à fait exceptionnel.

Les conseils de révision se réuniront du 20 au 30 août pour procéder à la désignation des soutiens de famille et à la délivrance des sursis d'appel.

L'itinéraire pour l'examen de la classe va être réglé par les préfets de concert avec les commandants de corps d'armée; il sera affiché dans chaque département.

**DURÉE DES PÉRIODES D'EXERCICES DES RÉSERVISTES EN 1888**

Le ministre de la guerre vient de décider qu'en raison des nécessités budgétaires, la durée des périodes d'exercices à accomplir en 1888 par les sous-officiers et hommes de troupes réservistes, sera exceptionnellement et pour cette année seulement réduite à treize jours.

Toutefois, la durée normale de 28 jours sera maintenue pour les catégories de réservistes énumérées ci-après :

- 1° Les réservistes appartenant à la cavalerie;
- 2° Les réservistes non exercés de l'infanterie, de l'artillerie, du génie, du train des équipages militaires, des sections d'infirmiers militaires;
- 3° Les réservistes exercés et non exercés des sections de commis et ouvriers militaires d'administration;

4° Les réservistes exercés de l'infanterie affectés aux régiments des 3<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> corps d'armée qui sont désignés pour faire les grandes manœuvres d'automne (manœuvres de corps d'armée).

Tous les autres réservistes convoqués, tant en France qu'en Algérie, ne feront qu'une période de treize jours.

D'autre part, tous les officiers de réserve devront parfaire la période entière de 28 jours. Toutefois, des sursis pourront être accordés ainsi que les années précédentes, mais dans une mesure très restreinte en ce qui concerne les officiers de réserve appartenant aux corps d'armée faisant des manœuvres d'automne.

**LES FROIDS TARDIFS**

Le froid rigoureux au mois de février est presque considéré comme une anomalie.

1888 n'est point, toutefois, la seule année où l'hiver ait été tardif.

L'hiver de 1788-1789 présenta vingt et un jours de gelée pendant le mois de mars.

L'hiver 1796-1797 eut quatorze jours de gelée en février et quatorze en mars.

L'hiver de 1803-1804 eut vingt-quatre jours de gelée en février et en mars.

L'hiver de 1807-1808, qualifié de « grand hiver », eut dix-sept jours de gelée en février et dix-neuf en mars.

Puis viennent les hivers tardifs de 1813-1814, de 1820-1821 et de 1826-1827.

L'hiver de 1830 est cité encore comme ayant été particulièrement rigoureux. Il y eut soixante-seize jours de gelée. La neige resta trente jours sur la terre. Ce fut un hiver tardif: le grand froid ne commença que le 12 janvier.

L'hiver de 1852-1853 eut vingt et un jours de gelée en février et dix-huit en mars.

L'hiver de 1874-1875 n'eut que six jours de gelée en janvier, mais il en eut seize en février et treize en mars.

Pendant l'hiver de 1709, qui est considéré comme le plus rigoureux qu'on ait enregistré, le froid se fit sentir dans toute l'Europe. La mer Adriatique gela en partie et Venise se trouva reliée à la terre ferme. Les loups, pressés par la faim, vinrent jusqu'aux portes de Paris. C'est pendant ce même hiver de 1709, que deux mille soldats de Charles XII, roi de Suède, périrent de froid, en soutenant un siège.

**LES MONNAIES ITALIENNES**

Les Italiens se livrent en ce moment, sur le marché français, à une opération fort habile.

Depuis quelques jours, dans certains grands centres industriels et commerciaux, notamment à Lyon, il y a une telle surabondance de pièces de deux francs, d'un franc et de cinquante centimes toutes neuves, de provenance italienne, que les plus gros paiements, même ceux de plusieurs milliers de francs, se font presque entièrement en menue monnaie.

Pendant ce temps, les commerçants italiens vont à la banque et troquent contre des rouleaux de pièces d'or et de pièces de cinq francs les billets de banque que les Français leur ont donnés en paiement.

L'explication de ce trafic est très simple: l'or et les pièces de cinq francs font prime en Italie, pays de papier monnaie. Il y a donc gros à gagner à drainer notre or et à nous donner en échange des pièces qui valent moins que leur valeur nominale.

N'y aurait-il pas un moyen de couper court à cette ingénieuse opération?

**Ville de Fontevault**

**FÊTE DE CHARITÉ**

*A l'occasion de la Mi-Carême*

**LE DIMANCHE 11 MARS 1888**

A 1 h. 1/2. — GRANDE CAVALCADE, composée de divers Chars, notamment des chars de l'Agriculture, de l'Industrie, de la Musique, de la Chasse, de la Lumière, du Charlatan, de Personnages grotesques, de la Corbeille et autres, et de nombreux Groupes à pied et à cheval.

A 5 h. 1/2. — Ascensions de Ballons grotesques et d'une MONTGOLFIERE.

A 6 h. 1/2. — Carée aux flambeaux.

A 8 h. 1/2. — Retraite aux flambeaux.

A 9 heures. — BAL par souscription dans la salle de la Mairie.

Le Président, A. HUDAULT. Le Vice-Président, G. PÉRAMY.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

A l'occasion de la Semaine sainte, du 24 au 31 Mars, de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville du 18 au 22 Avril, la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 20 Mars au 15 avril, des billets de Paris à Séville, en voitures de première classe, au prix de 250 francs, aller et retour compris, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Burges, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo (embranchement de Tolède) et Cordoue.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'au 7 Mai inclusivement.

Les voyageurs auront la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express et Pyrénées-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à tarif plein.

**L'INCENDIE DES MINES DE MONTJEAN**

Plusieurs journaux ont annoncé, sans donner aucun détail, l'incendie des mines de Montjean. Voici à ce sujet les renseignements les plus complets, donnés par le *Raillement* :

« Les travaux dans les mines de Montjean sont accessibles par trois puits: le puits de la Loire, le puits du village, et le puits de la Tranchée.

« Indépendamment de ces trois puits, un chemin aux échelles, établi dans une ancienne exploitation, existe près du puits de la Loire; c'est dans le boitage de soutènement de ce chemin dit *descenderie* que le feu a pris naissance, samedi dernier.

« On ignore encore les causes de cet incendie, mais on croit qu'il a été communiqué par le moucheron d'une lampe qu'un ouvrier imprudent aura laissé tomber sur le plancher de repos de la troisième échelle, c'est-à-dire à soixante mètres de profondeur.

« Comme ce chemin n'est pas exploité, les ouvriers au nombre de 405 continuent à travailler. On a seulement muré le fond pour éviter toute communication de l'incendie avec la mine.

« Les femmes des mineurs sont inquiètes; malgré les assurances de M. Heuschen, directeur des travaux, elles craignent une catastrophe pour leurs maris.

« Toutes les mesures dictées par la prudence, pour combattre et arrêter cet incendie, ont été prises, et il n'y a qu'à laisser le feu terminer son œuvre de destruction, ce qui demande plusieurs mois.

« M. Chevalier, ingénieur à Paris, propriétaire des mines, éprouvera une perte de

50,000 fr., si l'incendie ne s'étend pas davantage.

« La seule crainte à avoir, momentanément, c'est la communication du feu à quelque veine de charbon et de là au fond de la mine. Si ce fait se produisait, malheureusement, ce serait une véritable calamité pour la population Montjeannaise, car on serait obligé d'inonder les mines, ce qui amènerait inévitablement la ruine de l'exploitation et la plus grande misère pour les pauvres et nombreuses familles des mineurs. »

La ville de Blois vient d'être témoin d'un gros scandale.

Ces jours derniers, mourait la femme d'un des professeurs du collège de Blois. Elle était belle-sœur en même temps du principal de cet établissement municipal.

Elle fut « enterrée civilement ». Et à cette triste cérémonie furent conduits les élèves, ayant à leur tête professeurs et administration du collège.

Est-ce donc pour de semblables manifestations que les familles confient leurs enfants à des établissements d'enseignement secondaire?

Une première leçon a été infligée par les familles justement indignées, qui ont retiré leurs enfants. Le ministre de l'instruction publique restera-t-il indifférent et sanctionnera-t-il par son silence une si inqualifiable conduite?

Très prochainement, nous donnerons **LA FIN D'UN ROMAN**, suite de **L'INSTITUTRICE A BERLIN**.

**FAITS DIVERS**

**UNE NOUVELLE COMÈTE**

Un astronome, au Cap de Bonne-Espérance, a découvert, le 18 février, une comète brillante mesurant une queue de deux degrés dans la constellation du Paon. Cette comète sera visible en France dans les premiers jours de mars. Elle raserà l'horizon sud, précédant le soleil de près de quatre heures.

**LE DANGER DES FILS ÉLECTRIQUES**

Le nombre des accidents causés par les fils électriques s'accroît dans des proportions vraiment inquiétantes et fait ressortir plus que jamais la nécessité d'enfouir ces fils dans le sol, comme cela se pratique maintenant presque partout en Europe. L'infortuné Isaac Morton, foudroyé dans Michigan street, à Buffalo, par un fil de téléphone qui s'était cassé accidentellement dans la rue, est à peine enterré qu'une dépeche de Memphis (Tennessee), signale une nouvelle catastrophe de ce genre. Un fil de lumière électrique de cette dernière ville s'étant brisé et étant tombé aussi dans la rue, quelques gamins, ignorant le danger, se sont amusés à approcher leurs mains du fil pour en faire jaillir des étincelles et s'électriser, comme dans les baraques foraines. Mais l'un d'eux, William Summerville, âgé de huit ans, ayant touché le dangereux fil avec un cerceau en fer avec lequel il jouait, est tombé foudroyé. Quand on l'a relevé, le pauvre enfant était mort.

**CONSEILS ET RECETTES.**

**POMMADE POUR LES ENGLURES**

Mettez dans une bassine :

Suif de mouton,	24 parties
Saindoux,	24 —
Oxyde de fer,	4 —

Puis chauffez en remuant continuellement avec une baguette en fer jusqu'à ce que la masse devienne noire; ajoutez alors :

Térébenthine de Venise,	2 parties
Essence de bergamotte,	2 —
Bol d'Arménie,	2 —

préalablement broyé avec un peu d'huile d'olive. — Laissez refroidir et mettez en pots.

**POUR COMBATTRE LA FÉTIDITÉ DE LA BOUCHE.** — Se gargariser plusieurs fois par jour avec :

Acide thymique . . . . .	0 gr. 50
Alcool . . . . .	2 gr.
Borate de soude . . . . .	4 gr.
Eau . . . . .	1 litre.

Les Propriétaires de la Maison de Vente à Crédit par Abonnement

**L'ÉPARGNE POPULAIRE**

3 et 5, rue Plantagenet, Angers

87, rue d'Orléans, Saumur,

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, que par suite de la réorganisation complète de leur Maison et de la création de plusieurs Rayons, ils feront, à partir du 10 MARS, subir à toutes leurs Marchandises une baisse de prix assez importante pour défier toute concurrence.

Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr.

**Alcools pour brûler**

M. DOUESNEL, — ÉPICERIE CENTRALE, — ayant obtenu de la Direction des Contributions Indirectes l'autorisation de dénaturer des alcools dans ses entrepôts, pourra livrer ce produit au titre de 95 degrés, et sans aucune odeur, au prix unique de 4 fr. 30 la bouteille d'environ un litre.

**L'ASSURANCE FINANCIÈRE**

Société Mutuelle de Reconstitution des Capitaux

3, Rue Louis-le-Grand, 3 — PARIS

**BONS D'ÉPARGNE**

Emis à 250 Francs

Remboursement à 1000 francs garanti par des Obligations à Lots du Crédit Foncier de France

DURÉE 75 ANS — 4 TIRAGES PAR AN

Les Souscriptions seront reçues à partir du 24 Février 1888

Le prix de 250 francs sera payable de la manière suivante :

50 francs en souscrivant.  
25 francs du 1<sup>er</sup> au 10 de chaque mois jusqu'à complète libération.

Les libérations totales seront admises à toute époque; les titres entièrement libérés par tirage seront seuls aux tirages.

Le premier Tirage aura lieu le 1<sup>er</sup> Avril 1888

Les versements sont reçus au siège de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, et chez les Agents et Correspondants de la Société.

La somme nécessaire au remboursement de tous les bons à 1,000 francs et les intérêts seront employés en Obligations à lots du Crédit Foncier de France.

Ces obligations seront immatriculées, numéro par numéro, au profit exclusif des souscripteurs de Bons qui bénéficieront de tous les avantages attachés auxdites obligations jusqu'à la sortie des Bons au tirage. — Ainsi, les Bons seront remboursés au quadruple de leur prix, soit à 1,000 francs, et les porteurs jouiront, en outre, des lots qui seront acquis aux obligations de garantie. — Tout porteur de Bons, entièrement libérés, aura le droit de requérir la délivrance d'un certificat constatant les numéros des obligations de garantie. Un Comité de six Membres désignés chaque année au sort parmi les titulaires de Bons nominatifs, sera chargé du contrôle de l'opération, concurrence avec le Conseil d'Administration.

Les Prospectus, Bulletins de Souscription, Renseignements, etc., sont adressés sur demande affranchie envoyée au Siège social ou aux Agents de la Société.

100,000 Lecteurs

**LE PETIT FINANCIER**

UNIVERSSEL

15, Place de la Bourse, PARIS

Envoi gratuit sur demande adressée au Directeur

**INJECTION BROU**

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

**Théâtre de Saumur**

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE  
M. Ch. MASSET, directeur. — M. LOUAR, administrateur-général.

LUNDI 5 Mars 1888,

REPRÉSENTATION PAR

M. et M<sup>me</sup> MASSET-LARGILLIÈRE

**L'ABBÉ CONSTANTIN**

Comédie en 3 actes, en prose, tirée du roman de M. Ludovic HALÉVY, par MM. Hector Crémieux et Pierre Decourcelle.

Distribution : M. MASSET, l'abbé. — M. LOUAR, Jean Reynaud. — M. TOURNIER, Paul de Laverdens. — M. MIRAL, de Larnac. — M. FLEURY, Bernard. — M<sup>me</sup> MASSET-LARGILLIÈRE, M<sup>me</sup> Scott. — M<sup>me</sup> DARTY, M<sup>me</sup> de Laverdens. — M<sup>me</sup> SPINOY, Bettina. — M<sup>me</sup> MARIE DEBREUIL, Pauline.

On commencera par :

**L'HÉRITAGE D'YVETTE**

Comédie en 1 acte et en prose, de M. Pierre Decourcelle,

Jouée par MM. Fleury, Tournier, M<sup>me</sup> Darty et Marie Debreuil.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

# CANAL DE PANAMA

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du 1<sup>er</sup> MARS 1888

Le rapport in extenso est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue Caumartin, 46, à Paris.

## EXTRAIT du RAPPORT de M. FERDINAND DE LESSEPS

Nous vous avons convoqués extraordinairement pour vous exposer la situation de l'entreprise et vous soumettre les moyens que nous avons adoptés pour ouvrir le Canal à la grande navigation en 1890.

Nous ne laisserons dans l'ombre aucun détail; nous répondrons à votre confiance, comme nous l'avons fait jusqu'ici, en ne vous dissimulant rien.

En venant en si grand nombre à cette réunion, vous avez témoigné une fois de plus de votre énergique persévérance. Vous défendez votre bien contre les assauts réitérés d'adversaires sans scrupules, avec un calme qui, je dois le dire, étonne le monde.

C'est que votre confiance est éclairée: sachant la vérité, vous ne vous laissez surprendre par aucune manœuvre.

Nous livrons nos derniers combats. Vos adversaires redoublent d'activité, parce qu'ils savent que le succès est proche. Nous combattons ensemble avec nos mêmes armes, avec « la vérité et l'honnêteté unies à la persévérance », et nous resterons les maîtres de notre entreprise.

Vous n'avez peut-être pas oublié cette parole, prononcée le jour où le Congrès international de 1879 votait l'exécution du Canal de Panama: « Le Canal de Panama coûtera le double et rapportera le triple du Canal de Suez ».

Nous avons dit avec le Congrès international de 1879, nous n'avons cessé de répéter continuellement, et sous toutes les formes: que la dépense matérielle de creusement du Canal maritime coûterait 600 millions de francs et que les dépenses administratives, avec le paiement des intérêts annuels à servir aux actionnaires et aux obligataires jusqu'au jour de l'inauguration, coûteraient d'autre part environ 600 millions de francs.

Le coût total de 1.200 millions prévu par le Congrès international a été augmenté. Aura-t-on le droit de dire que les prévisions du Congrès international étaient fausses? Pas du tout. Le coût du creusement proprement dit du Canal ne se trouvera pas beaucoup modifié; c'est la dépense résultant du paiement des intérêts à servir au capital et aux emprunts qui s'est accrue. Est-ce la faute du Congrès international?

Est-ce la faute de votre Conseil d'administration, si l'acharnement et la mauvaise foi avec lesquels nos adversaires se sont attaqués à notre crédit nous ont obligés à emprunter, plus cher que le Congrès ne l'avait admis, la somme nécessaire à l'exécution de l'œuvre matérielle, et si ces attaques nous ont fait perdre plus d'une année de bon travail dans l'Isthme? Certains de nos entrepreneurs, il faut bien le reconnaître, ont eu le tort de se

laisser intimider par cette guerre implacable faite aux capitaux français engagés dans l'entreprise.

Nous avons demandé en 1885, au gouvernement de la République, l'autorisation d'émettre des obligations à lots, précisément pour alléger ces charges d'intérêts devenues lourdes; nous avons présenté deroièrement la même requête dans le même but.

Il appartient aux Représentants de la Nation de vous donner les moyens d'achever votre œuvre à des conditions normales.

Exactement comme à Suez en 1865, les ouvriers nous ont fait défaut à Panama! Et comme à Suez, immédiatement, sans hésiter, sans perdre un seul jour, nous avons cherché le moyen de nous passer de cette main-d'œuvre colossale, de tourner la difficulté, de substituer des machines aux bras.

Dès 1885, c'est-à-dire deux ans avant que l'événement ne se réalisât, nous prenions déjà des précautions. C'est alors que les attaques les plus violentes furent dirigées contre notre entreprise.

La solidité des actionnaires, leur résistance admirable depuis ces calculs:

« Ne pouvant rien contre les actionnaires, disions-nous, certaines individualités se sont tournées contre la Compagnie; et par la publication de journaux créés exprès, expédiés, ou criés sur la voie publique, par des correspondances, par des brochures, une véritable campagne de chantage a été organisée. »

« Nous n'avons pas besoin de dire que ces spéculateurs d'un genre spécial trouveront la Compagnie du Canal de Panama aussi dédaigneuse et aussi inébranlable que l'ont été les actionnaires. »

Les moyens employés par nos adversaires, résolus à s'emparer du Canal, ont dépassé tout ce qu'il aurait été possible d'imaginer. Leur audace fut sans limite; ils s'attaquèrent à tout et à tous, ne reculant devant rien, intimidant, je vous l'ai dit, certains de nos entrepreneurs, effrayant les travailleurs qui étaient disposés à se rendre dans l'Isthme.

Pour tuer, nous avons demandé au gouvernement de la République l'autorisation d'émettre des obligations à lots. La lettre de votre Président au Ministre commençait ainsi:

« La Compagnie du Canal de Panama se trouve actuellement dans la situation où se trouvait la Compagnie du Canal de Suez deux ans avant l'inauguration du Canal maritime. »

« Pour l'achèvement du Canal de Suez, et en pareille occurrence, le gouvernement français accorda à M. Ferdinand de Lesseps l'autorisation d'émettre des obligations à lots. »

« Ces obligations à lots, émises au prix de 300 francs, valent actuellement 565 francs. »

« L'intervention du gouvernement français en faveur de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez se justifiait par cette double considération: »

« Que le premier capital de l'entreprise avait été presque entièrement souscrit en France; »

« Que les revenus du Canal achevé, payés par toutes les nations, rémunéreraient ce capital national qui, par conséquent, serait pour la France un placement exceptionnellement avantageux. »

La situation étant identique, il nous avait paru que nous aboutirions au même résultat.

Divers incidents ne nous permirent pas d'attendre le vote de la Chambre des Députés. Il fallait marcher, continuer le creusement, sous peine de perdre le fruit de travaux considérables, et nous dûmes procéder à un emprunt dont le succès fut complet, mais dont les charges vinrent augmenter encore celles que nous supportions déjà.

La pétition que vous avez adressée à vos Sénateurs et à vos Députés, ne dit-elle pas, en termes respectueux, que votre but principal est la recherche de la vérité?

Vous ne voulez, comme nous, qu'une chose: c'est que vos Représentants vous aident, dans la mesure de leur pouvoir, à achever l'œuvre que vous avez entreprise avec votre épargne, se rappelant cette opinion qui a été officiellement exprimée: « La Compagnie de Panama, par le nom » et le passé des hommes qui la dirigent, par les collaborateurs éminents dont elle s'entoure, par le caractère grandiose et en quelque sorte humanitaire de l'œuvre qu'elle poursuit, par les efforts sérieux qu'elle fait encore pour mener cette œuvre à bien, mérite la bienveillance des pouvoirs publics. »

Les Représentants de la Nation n'oublieront pas les vœux émis par les Chambres de commerce de Bordeaux, de Saint-Nazaire, de Rouen et de Marseille, au retour des Délégués de ces Chambres envoyés à Panama.

Les vœux des Chambres de commerce les plus intéressées à la mise en exploitation du Canal de Panama, le pétitionnement des Actionnaires et des Obligataires de la Compagnie, le mouvement d'opinion publique, le mouvement national qui s'est manifesté à la suite des manœuvres coupables dirigées contre l'entreprise, posent une question qui ne peut pas rester en suspens, qui doit être résolue à bref délai:

La France achèvera-t-elle, à sa gloire et à son profit, le Canal de Panama comme elle a achevé, à son profit et à sa gloire, le Canal de Suez?

Le Parlement français de 1888 accordera-t-il aux actionnaires du Canal de Panama, dans des conditions identiques, l'aide que le Parlement français a accordée, en 1868, aux actionnaires du Canal de Suez?

Un moment d'hésitation chez les Pouvoirs publics a suffi, en 1875, pour que la moitié de la propriété du Canal de Suez passât, pour cent millions de francs au Trésor britannique.

Nos adversaires actuels parviendront-ils à s'approprier pour rien le Canal de Panama tout entier?

Fort de l'avis unanime de la Commission supérieure consultative des Travaux, nous abordons résolument, dès le mois de septembre dernier, l'exécution du programme nouveau.

Le tracé du Canal à biefs, que l'on exécute actuellement, ne diffère pas du tracé adopté pour le Canal à niveau.

Ce Canal aura, sur toute sa longueur, dans chaque bief, autant de largeur et de profondeur d'eau que le Canal définitif.

Les plus grands navires (les navires de 150 mètres de longueur et de 8 mètres de tirant d'eau) pourront pas-

ser en 1890 d'un Océan à l'autre Océan.

En définitive: nous tendons à ouvrir le Canal à la grande navigation avec des biefs dont le plus élevé ne sera pas à plus de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer; mais si nous constatons que ce résultat ne doit pas être atteint en 1890, nous n'aurions, pour maintenir cette date, qu'à créer ce bief supérieur, — toujours destiné à disparaître — en arrêtant les travaux d'extraction dix mètres plus haut.

Tous nos efforts se sont concentrés sur la nécessité dominante d'ouvrir le Canal à la navigation universelle avec la plus grande rapidité, par des moyens absolument certains. Nous avons la conviction d'y avoir réussi.

En admettant un passage journalier de 10 navires, jaugeant en moyenne 2,500 tonnes (tonnage moyen des navires passant le Canal de Suez), on a un transit quotidien de 25,000 tonnes. En laissant dans l'année la marge très ample de 65 jours pour les réparations et autres circonstances pouvant ralentir l'exploitation, on obtient, avec 300 jours seulement de navigation par an, un transit de 7,500,000 tonnes.

La création ultérieure de garages facilitera le passage des navires et augmentera la capacité d'exploitation du Canal inauguré en 1890.

Ces dispositions s'imposaient, le trafic de 7 millions et demi de tonnes étant déjà bien dépassé.

Les engagements fermes pris par les entrepreneurs étant basés sur les conditions d'un travail dont ils ont maintenant toute l'expérience, les prix inscrits aux contrats sont les prix qui leur ont été appliqués, dont ils ont également fait l'expérience pratique, et qui ne laissent donc aucun doute.

Après l'inauguration, le seul produit des taxes de transit étant de..... Fr. 125.218.750

Et toutes les charges étant de..... 103.926.260

Il reste une marge en chiffres ronds, de... 21 millions de fr., distribuables aux Actionnaires après les prélèvements des réserves et de la redevance au Gouvernement Colombien.

L'autorisation d'émettre des obligations à lots, si elle vous était accordée, l'autorisation éventuelle de convertir en obligations à lots les emprunts antérieurs, amélioreraient considérablement la situation financière.

Une objection nous a été faite par un certain nombre de Députés: La faveur que nous sollicitons des Pouvoirs publics étant exceptionnelle, des Représentants de la Nation ont exprimé le désir que, quoi qu'il pût arriver, le remboursement des obligations et le paiement des lots fussent définitivement assurés, en dehors même des bénéfices de l'entreprise. Nous avons proposé, en conséquence, de majorer les sommes à emprunter du quantum nécessaire pour acheter et déposer des Rentes Françaises, de manière à garantir définitivement le remboursement, avec primes ou lots, de toutes les obligations à émettre, sans exception.

Le 20 janvier dernier, je vous faisais connaître que je ne renoncerais pas à la demande que j'avais faite d'être autorisé à émettre des obligations à lots, et je vous engageais à signer une pétition: « N'ayant rien à cacher, vous di-

« sais-je, je veux un débat public où la véritable situation de l'entreprise sera exposée. Ce n'est donc pas une mise en demeure que mes associés, que les électeurs transmettront à leurs représentants, mais une respectueuse requête n'ayant pour but que la vérité. »

Vous avez répondu à cet appel et les représentants de la France sont saisis de la question.

Cet examen peut prendre un certain temps.

Mais, là-bas, dans l'Isthme, on travaille, et le temps marche! Et si nous voulons inaugurer le Canal à sa date, nous ne devons rien négliger. Plus on travaille, plus nous devons veiller à l'exécution des marchés que nous avons passés. La moindre suspension des travaux, pour une cause quelconque, amènerait un grand retard, et nos adversaires, qui veulent s'emparer de votre œuvre, en dépréciant le cours de vos titres, ne manqueraient certes pas l'occasion.

J'ai donc proposé au Conseil d'Administration de procéder tout de suite à l'émission d'une 3<sup>ème</sup> série d'Obligations Nouvelles qui offrira précisément les garanties de remboursement que je veux assurer aux obligations à lots, c'est-à-dire que sur le produit de cette émission d'Obligations Nouvelles un prélèvement proportionnel sera fait pour qu'un achat de Rentes françaises assure, garantisse le remboursement à 1,000 francs de toutes les obligations.

Le Parlement aura ainsi la démonstration pratique du système que je compte appliquer à l'émission des obligations à lots.

Cet emprunt étant comme à veoir sur l'emprunt définitif des 600 millions, il est juste que les souscripteurs jouissent d'un privilège:

La Compagnie réservera donc à chaque souscripteur à l'émission actuelle des Obligations Nouvelles, 3<sup>ème</sup> série, et suivant les circonstances, dans le cas, bien entendu, où l'autorisation d'émettre des obligations à lots ne serait accordée, ou le droit de souscrire avec irréductibilité à un même nombre d'Obligations à lots, ou le droit d'échanger (aux conditions qui seront alors déterminées) les Obligations Nouvelles de la 3<sup>ème</sup> série qu'il aura souscrites, contre un même nombre d'Obligations à lots.

Grâce à cette émission partielle, nous continuerons avec la vigueur indispensable le creusement du Canal maritime de Panama; et le Parlement aura le temps d'examiner les conditions diverses de l'œuvre que nous avons entreprise.

Je terminerai en rappelant une parole prononcée dans l'Isthme devant de nombreux témoins et qui produisit une grande impression.

M. Ponce de Léon, ingénieur du gouvernement des États-Unis de Colombie, qui venait de visiter les chantiers, s'exprima ainsi:

« Nous sommes à même d'apprécier quelle foi, quelle force de volonté et quelle constance ont été nécessaires pour commencer, organiser et installer les travaux de l'excavation du Canal. Je ne doute plus maintenant du succès de l'entreprise: La France a commencé l'œuvre, et la France la terminera! »

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité les résolutions présentées par le Conseil d'Administration.

Etude de M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Doué.

## VENTE DE MEUBLES

Sur saisie-exécution.

On fait savoir au public que le DIMANCHE 11 MARS 1888, à midi, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Doué, procédé à l'établissement de Jouannette, commune de Martigné-Briand,

A la vente aux enchères d'objets mobiliers consistant en:

36 lits en fer, 36 traversins, 38 matelas, 26 sommiers, 24 oreillers, 44 couvertures, 28 descentes de lit, 86 draps, 34 taies d'oreillers, 207 serviettes, 29 essuie-mains, 16 nappes, rideaux, tapis;

44 tables, dix commodes, une armoire, 31 tables de nuit, 62 chaises, 1 fauteuil, 1 buffet, 1 bureau avec étagère, 56 bancs, 13 tréteaux, 1 jeu de tonneau, une échelle double;

Un piano, 1 billard et ses accessoires;

Un lot de bois de chauffage, une brouette;

Une grande quantité de bouteilles

vides, 198 verres, batterie de cuisine, vaisselle, chenêts, pelles et pincettes, chandeliers en cuivre et autres, couteaux de table, cuillères, fourchettes, chaudrons en cuivre, etc., etc.

Une grande quantité de linge, tels que fonds de bains, chemises de bains, tabliers, torchons, etc., etc.; Deux ornements chasubles, un calice.

Au comptant, plus 5 0/0.

## A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Située Basse-Ille, à Saumur,

Comprenant: 4 pièces au rez-de-chaussée, 4 pièces au 1<sup>er</sup> étage; Jardin bien planté, et servitudes; 2 hectares environ de boires poissonneuses.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28.

## A LOUER Belle Cave en roc

S'adresser rue des Basses-Perrières, 24. (126)

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## Vente Mobilière

Par suite de saisie-exécution.

Le SAMEDI 10 MARS 1888, à une heure du soir, à Saumur, place du Champ-de-Foire,

Il sera vendu:

Une machine à vapeur locomobile de la force de cinq chevaux, une machine à battre avec son nettoyeur, une faucheuse et ses accessoires, un alambic en cuivre, le tout en très bon état, trois vaches, deux veaux, une jument âgée de six ans, un équipage, une carriole et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Une JEUNE DAME demande une place dans un magasin.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, Imp. P. GODET.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888.

## UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

## VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Bouteille pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE.

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

## LE COLLÈGE DE SAUMUR PRÉPARE AUX ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS ET A L'EMPLOI D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4<sup>er</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.